



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Travailleurs sociaux et médico-sociaux

Question écrite n° 44457

Texte de la question

M. Thierry Benoit attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conditions de travail des travailleurs sociaux et médico-sociaux. Mercredi 12 mai 2021, l'assistante sociale Audrey Adam est retrouvée morte à Virey-sous-Bar (Aube), tuée par balle alors qu'elle se trouve dans l'habitation d'un octogénaire à qui elle rendait visite. De ce drame est né un collectif, le Travail social de demain. Il a pour but de faire entendre la voix des travailleurs de l'ombre. Depuis ce drame, l'incompréhension et la colère ne cessent de monter. L'épuisement, lié aux conditions de travail, s'accroît encore et toujours. Les situations de violences, qu'elles soient institutionnelles, physiques ou verbales, pèsent et inquiètent le monde du social et du médico-social. En France, en 2020, il y avait 1 200 000 travailleurs sociaux. On ne compte plus le nombre de professionnels qui ont quitté leur profession, qu'ils aimaient pourtant, du fait de leurs conditions de travail. Certains la quittent volontairement, ayant pris conscience de l'impact que leur épuisement avait sur leur vie. Pour d'autres, l'arrêt est imposé en raison d'un mal-être psychologique trop grand qui finit par les briser. Au delà des professionnels, il devient de plus en plus difficile de proposer un suivi de qualité aux personnes qu'ils accompagnent. Les procédures et l'administratif s'accumulent au détriment des relations humaines et accompagnements physiques. Leur réalité, ce sont : des départs à la retraite, en congé maternité ou en maladie non remplacés alors que les services sont déjà en difficulté ; une « file active » d'accompagnement doublée, voire plus durant la pandémie, ne permettant pas un suivi de qualité ; des manques de places dans des institutions médico-sociales ne permettant pas de mettre à l'abri certains publics qu'ils accompagnent ; ne pas avoir le temps de participer à des formations ou à des instances d'équipes qui pourraient leur être d'un grand soutien, dans leur pratique, car leur emploi du temps ne le permet plus. Tout ceci pour un salaire de misère (en moyenne 1 362 euros net en début de carrière), une reconnaissance du diplôme qui ne correspond pas à l'investissement qui y est mis et des postes souvent précaires ne permettant que trop peu d'évolution. Les conséquences ? Leurs professions n'intéressent plus et les centres de formation peinent à remplir leurs rangs. Il devient difficile d'embaucher des travailleurs sociaux, sur certains départements, créant un manque flagrant de professionnels. Une démotivation des professionnels qui ne trouvent plus de sens à leur profession. Les travailleurs sociaux font partie des professions avec le plus haut niveau de risques psycho-sociaux et une augmentation des *burn-out* ces dernières années. Les cas de stress post-traumatique sont les plus présents dans le milieu sanitaire et le *burn-out* touche en priorité le secteur social. Des violences qui ne sont pas prises en compte. Ces professionnels ne peuvent plus supporter ces conditions de travail. Ils souhaitent être reconnus et pris en compte. Le collectif le Travail social de demain adresse les propositions suivantes : créer un observatoire des violences pour les professions du social afin de quantifier le nombre de passage à l'acte (de l'insulte à la violence physique) et de pouvoir travailler sur des « protocoles violences », au niveau national ; créer un numéro national de soutien aux travailleurs sociaux ayant été victimes de situation de violence ; créer un module quant à la gestion des situations de crise et de violence, en sein des formations des travailleurs sociaux. Augmenter les moyens humains dans les institutions : remplacements systématiques, création de postes sur les secteurs les plus congestionnés... Augmenter les budgets pour la création de places au sein des institutions médico-sociales. Augmenter les salaires en adéquation avec leur niveau d'étude (selon l'INSEE, un étudiant ayant un bac +3 perçoit un salaire de 1 800 euros à la sortie de l'école contre 1 300 euros actuellement pour les professions du social). La reconnaissance du travail et de l'implication des travailleurs sociaux et médico-sociaux est nécessaire

pour un équilibre social et juste de la société. Aussi, il demande au Gouvernement ce qu'il compte mettre en œuvre et à quelle échéance afin de prendre en compte les besoins et demandes des travailleurs sociaux et médico-sociaux, afin de donner à cette profession et à ceux qui l'exercent tout le mérite et la reconnaissance qui leur sont dus.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44457

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 février 2022](#), page 1137

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)